

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

06 – Délibération en date du 16/12/2020 portant sur le contrat d'achat/vente d'eau au Syndicat Vienne Combade :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 16 décembre 2020, à 18H00 suivant convocation en date du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard,

M. Frédéric LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	9	9	9	0

Le Président expose au Comité Syndical qu'un contrat d'achat/vente d'eau avait été conclu avec le Syndicat Vienne Combade à compter du 1^{er} janvier 2015 et renouvelé annuellement par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2019. Il précise que par délibération du 7 février 2020 le Comité Syndical avait autorisé la prolongation de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2020.

Il présente donc un nouveau projet de contrat qui prévoit les modalités de l'achat/vente en gros d'eau et notamment les volumes, le mode de comptage, le prix et la durée du contrat. Il rappelle que la livraison de l'eau sera effectuée au réservoir de 300 m³ des Cruzettes.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,
Considérant le contrat présenté,
APPROUVE les termes du contrat présenté,
AUTORISE le Président à signer ce contrat dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 17 décembre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 décembre 2020.